DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

87, rue de Sèze
69006 Lyon

École Centrale de Lyon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 47, rue de Liège – 75008 Paris
Capital de 1 901 259 euros - RCS Nanterre 811 599 406

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

École Centrale de Lyon
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
N° SIREN 196 901 870

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de l'École Centrale de Lyon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'École Centrale de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les corrections d'erreur décrites dans la note « II. Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les immobilisations et les financements externes de l'actif, les provisions et les contrats de recherche, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Annecy, le 20 juin 2024

DocuSigned by:
Xavier Marmeys
C2FD9F336672460...

Xavier Marmeys

Associé

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Lyon, le 20 juin 2024

DocuSigned by:
Pierre Pegaz
FC1F6C26494747D...

Pierre Pégaz-Fiornet

Associé

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
En milliers d'euros	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 558	1 230	328	525	- 197
Immobilisations corporelles	144 641	61 464	83 177	81 697	1 479
Immobilisations financières	1 143	-	1 143	1 488	- 346
TOTAL (I)	**147 341**	**62 694**	**84 647**	**83 710**	**937**
Actif circulant					
Stock marchandises	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	14 912	64	14 849	12 084	2 765
Impôts différés actif	-	-	-	-	-
Autres créances	47 635	-	47 635	40 434	7 201
Valeurs mobilières de placement	9 400	-	9 400	7 445	1 955
Disponibilités	28 626	-	28 626	26 251	2 375
TOTAL (II)	**100 574**	**64**	**100 510**	**86 214**	**14 296**
Ecarts de conversion actif (V)	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF (0 à V)	**247 915**	**62 758**	**185 157**	**169 924**	**15 233**

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
En milliers d'euros			
Capitaux Propres			
Capital	-	-	-
Réserves consolidées	83 248	79 348	3 901
Subventions d'investissement	20 680	21 991	- 1 311
Résultat de l'exercice part du groupe	2 255	2 873	- 619
TOTAL (I)	**106 184**	**104 213**	**1 971**
Intérêts minoritaires réserves	3 130	2 918	212
Intérêts minoritaires résultat	159	210	- 51
TOTAL (II)	**3 289**	**3 127**	**161**
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	327	300	27
Impôts différés passifs	-	5	- 5
TOTAL (III)	**327**	**306**	**22**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
. Emprunts	203	200	3
. Découverts, concours bancaires	0	-	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 009	2 957	52
Autres dettes	72 145	59 121	13 024
TOTAL (IV)	**75 357**	**62 279**	**13 079**
Ecart de conversion passif (V)	-	-	-
TOTAL PASSIF (I à V)	**185 157**	**169 924**	**15 233**

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
En milliers d'euros	France	Exportations	Total	Total		
Chiffres d'affaires Nets	**17 409**	**2 025**	**19 434**	**19 560**	**- 125**	**- 0,64**
Subventions d'exploitation			46 681	45 092	1 590	3,53
Autres produits			4 773	4 972	- 199	-4,00
Total des produits d'exploitation			**70 889**	**69 623**	**1 266**	**1,82**
Achats consommés			-	-	-	
Autres achats et charges externes			12 450	12 246	204	1,67
Impôts, taxes et versements assimilés			137	169	- 32	-18,96
Charges de personnel			46 125	43 826	2 299	5,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 884	7 920	- 36	-0,45
Dotations aux provisions			59	-	59	#DIV/0!
Autres charges			2 005	2 021	- 16	-0,81
Total des charges d'exploitation			**68 661**	**66 183**	**2 478**	**3,74**
RESULTAT EXPLOITATION			**2 228**	**3 440**	**- 1 212**	**- 35,24**
Autres intérêts et produits assimilés			263	32	231	715,13
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-	-	
Différences positives de change			1	0	1	660,62
Total des produits financiers			**265**	**33**	**232**	**714,81**
Dotations financières aux amortissements et provisions			76	221	- 144	
Intérêts et charges assimilées			5	4	1	11,98
Différences négatives de change			1	1	- 1	-56,85
Total des charges financières			**82**	**226**	**- 145**	**- 63,95**
RESULTAT FINANCIER			**183**	**- 194**	**377**	**- 194,53**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-	-	#DIV/0!
Produits exceptionnels sur opérations en capital			137	84	53	63,61
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-	-	
Total des produits exceptionnels			**137**	**84**	**53**	**63,61**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-	-	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			77	40	37	93,72
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions			-	-	-	
Total des charges exceptionnelles			**77**	**40**	**37**	**93,72**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**59**	**44**	**16**	**35,94**
Amortissement des écarts d'acquisition			-	-	-	
Participation des salariés			-	41	- 41	-100,00
Impôts sur les bénéfices			57	165	- 109	-65,68
Total des Produits			**71 290**	**69 739**	**1 551**	**2,22**
Total des charges			**68 877**	**66 656**	**2 221**	**3,33**
RESULTAT NET GLOBAL			**2 413**	**3 083**	**- 670**	**- 21,72**
Minoritaires			**159**	**210**	**- 51**	**- 24,39**
RESULTAT NET PART DU GROUPE			**2 255**	**2 873**	**- 619**	**- 21,53**

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'Euros	31/12/23	31/12/22
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	2 255	3 083
Annulation des amortissements et provisions	7 901	8 121
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-59	-44
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	10 097	11 161
Variation des créances et avances clients	-2 706	-304
Variation des stocks	0	0
Variation des dettes et avances fournisseurs	52	66
Variation des autres créances et dettes d'exploitation	5 823	-88
VARIATION BESOIN FONDS DE ROULEMENT	3 169	-326
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION	13 265	10 835
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 075	-9 321
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Investissement net d'exploitation	-9 075	-9 321
Investissements financiers nets	137	4
Variation des dettes sur immobilisations	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-8 938	-9 317
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	0	0
Emission d'emprunts et dettes financières	3	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variation des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	3	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTALE	4 330	1 517
Trésorerie à l'ouverture	33 696	32 179
Trésorerie à la cloture	38 026	33 696

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

ÉCOLE CENTRALE LYON

Annexe aux comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES 2023

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

EXERCICE 2023

SOMMAIRE - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DES COMPTES CONSOLIDES DE L'ECOLE CENTRALE DE LYON (ECL)

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2023 ET EVENEMENTS POSTERIEURS 4

II. COMPARABILITE DES COMPTES 4

1. Intégration de l'ENISE au 1er janvier 2022 4

2. Corrections d'erreurs (régularisations) comptabilisées en 2022 4

III. PRINCIPES DE CONSOLIDATION 5

1 Méthode de consolidation 5

2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés 6

3 Périmètre de consolidation 6

4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées 6

IV. REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

1 Immobilisations incorporelles 7

2 Immobilisations corporelles 7

3 Amortissements 7

4 Créances 9

5 Personnel – engagements sociaux 9

6 Financements externes de l'actif 9

7 Subventions d'exploitation 9

8 Les placements de Trésorerie 9

9 Droits d'inscription universitaire 10

10 Contrats de recherche 10

V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN 11

1. Actif immobilisé 11

2. Créances et Dettes 12

3. Capitaux propres et leurs variations par rapport à l'exercice précédent 13

4. Emprunts et dettes 14

5. Provisions 14

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

6. Impôts différés 14

7. Produits et charges constatés d'avance 14

9 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 15

1. Produits 15

2. Subventions de fonctionnement 15

10 AUTRES INFORMATIONS 16

1. Passage aux RCE - Frais de personnel 16

2. Immobilisations incorporelles et corporelles 16

3. Engagements financiers 16

4. Honoraires des commissaires aux comptes 16

5. Effectifs moyen 16

6. Engagements en matière de pensions et retraites 16

7. Participations non consolidées 17

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 185 157 109 € et un résultat bénéficiaire part du groupe de 2 254 754 €.
L'exercice couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, soit une durée de 12 mois.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2023 ET EVENEMENTS POSTERIEURS

La cartographie complète des process des fonctions supports a été actualisée et votée en conseil d'administration du 7 décembre 2023. La dématérialisation complète de la chaine de la dépense a été mise en place d'abord sur les missions puis sur les factures à compter du 6 novembre 2023 (avec une intégration automatique dans l'outil des factures issues de chorus).

Le système informatique de l'Ecole ne permettant pas d'automatiser certains états, ils ont été établis hors outil, notamment le suivi des immobilisations et des financements externes de l'actif.
La mise en place de l'infocentre INFINOE, dont l'application a été reportée à la production des comptes 2024, est un nouvel outil développé par la DGFiP et la Direction du budget et prend en compte la démarche générale de fiabilisation des informations budgétaires et comptables, le développement de l'auditabilité et de la transparence des comptes. Cela se traduira notamment par un flux continu avec les systèmes d'informations financières des opérateurs pour alimenter en direct l'Infocentre. Inscrite à la vague 1 de mise en production avec envoi de l'ensemble des flux 2023 d'ici mars 2024, afin d'analyser les anomalies éventuelles, l'ECL a testé de nombreuses écritures et ajusté son plan de compte.
Les écritures budgétaires et comptables devant être conformes aux exigences de l'outil dès le 1er janvier 2024, une nouvelle revue complète de la conformité au plan de compte commun a été réalisée à l'aide d'une macro IRIS.

Suite à la réalisation d'un inventaire physique complet de ses biens mobiliers en 2017 sur le site d'Ecully, et en 2021 sur le site de Saint Etienne, l'Ecole a procédé en 2023 à la revue annuelle de son inventaire sur les 2 sites, ce qui a conduit à la sortie de l'actif d'un montant de 1.429.814,68 € en valeur brute dont 1.424.644,07 € d'amortissement soit une valeur nette de 5.170,61 €.

L'augmentation de l'inflation due à la conjoncture économique et à la situation mondiale, se traduit notamment par une augmentation des fluides et des matières premières, ainsi que des délais de livraison rallongés. La notification définitive 2023 de la subvention pour charge de service public comprend une compensation partielle des fluides pour un montant de 140.548 euros.

L'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% au 1er juillet 2022, compensé par l'Etat sur l'exercice 2023 s'élève à 1M€ en année pleine. La nouvelle augmentation de 1,5% au 1er juillet 2023 n'est compensée qu'à hauteur de 75% en 2023 et ne le sera a minima qu'à hauteur de 50% pour 2024.

II. COMPARABILITE DES COMPTES

L'Ecole applique le plan de comptes commun des organismes publics dépendant de l'Etat (M9) depuis 2016. La mise en place de l'infocentre INFINOE en 2023 en test sur la base du volontariat (vague 1), a donné lieu à une revue complète des subdivisions et intitulés du plan de compte de l'école afin de vérifier sa conformité au plan de compte commun. Les quelques anomalies mineures (essentiellement création de subdivisions manquantes) n'ont pas eu d'impact sur la comparabilité des comptes.

Corrections d'erreurs (régularisations) comptabilisées en 2023

Définition des erreurs :

- Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'organisme portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et qui résulte de la non-utilisation ou de l'utilisation erronée d'informations fiables :
  - qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces exercices a été effectuée ; et

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

- dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers.

Des erreurs peuvent survenir à l'occasion de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation ou de la fourniture d'informations sur des éléments des états financiers. Parmi ces erreurs, figurent les effets d'erreurs de calcul, les erreurs dans l'application des méthodes comptables, les négligences, les mauvaises interprétations des faits.

Dispositions relatives aux corrections d'erreurs :

- Comptabilisation et retraitement de l'information financière comparative

- Règle générale : traitement rétrospectif

- Une erreur d'un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective. La correction d'une erreur d'un exercice antérieur ne figure donc pas dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.
- L'erreur est corrigée dans l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Ainsi, le solde d'ouverture de cet exercice doit être ajusté pour les éléments concernés de l'actif, du passif et des fonds propres de l'effet de la correction d'erreur sur l'exercice antérieur.

  La production tardive des comptes 2022 de Supergrid et les échanges menés n'ayant pas permis de prouver la capacité de cette entité à réaliser des bénéfices d'ici 2030, il a été décidé de réaliser une provision pour dépréciation totale des titres de la structure en 2023, avec une correction d'erreur d'un montant de 526.161,72 euros, au titre du rattrapage des provisions sur années antérieures, écriture passée au compte 119 de report à nouveau.
  La provision au titre de 2023 d'un montant de 35.085 euros a été passée en compte 6866 de provision pour dépréciation.

  Une écriture corrective au compte 110 a été passée pour un montant de 1.551,37 euros afin de régulariser une reprise sur financement de l'actif 2022 non passée en 2022. En effet, en 2022, le titre 2022-001026 n'avait été rattaché à aucune dépense alors que 2 achats avaient été effectués en lien avec ce titre, sur l'ATT-2021-000019 et la CDE-2022-001187 pour 20.055,18 euros. Cela aurait du donner lieu à une reprise de financement de 'l'actif de 1.551,37 euros.

  Une écriture corrective au compte 110 a également été passée pour un montant de 126.667 euros afin d'extourner les CAPAC PRES saisies en 2021, et non extournées à tort en 2022.

III. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles l'Ecole Centrale de Lyon exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Ecole Centrale de Lyon a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.
Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
Toutes les participations significatives dans lesquelles l'Ecole Centrale de Lyon assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.
L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entité consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entité consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre les entreprises consolidées.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalences.

2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3 Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :
SA C-INNOV – 64 chemin des Mouilles 69130 ECULLY SIREN 389 743 469
Pourcentage de contrôle 50 %
Pourcentage d'intérêt 50 %
Intégrée globalement
Les participations inférieures à 20 % ou non significatives ne sont pas consolidées

4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée 12 mois.
Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture retenue par l'entité mère.

IV. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux dispositions suivantes :

Les organismes devant établir des comptes consolidés en vertu des dispositions législative continuent d'appliquer les dispositions de l'instruction n° 08 017, M9 du 3 avril 2008 intitulée « Les comptes consolidés dans les établissements publics nationaux ».

Conformément à la note du 16 janvier 2020 relative à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), l'établissement émet un titre de recette à l'occasion de chacun des versements du CROUS, dès notification.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes comptables :

- Principe de prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés, la méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

1 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent les brevets, licences et logiciels.
Aucun écart d'acquisition lié à la consolidation n'est à constater, les titres de la filiale ayant été souscrits au nominal.

2 Immobilisations corporelles

2.1 Biens acquis

Les immobilisations appartenant au groupe sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires.
Les frais accessoires comprennent :

- les charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien,
- les charges indirectes rattachées à cette acquisition, dans la mesure où elles peuvent l'être.

Ces biens sont financés par des subventions et par des fonds propres de l'établissement et par fonds propres pour la filiale.

2.2 Biens mis à disposition de l'Ecole

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'école a été inscrit au bilan au 1er janvier 2015 sur la base d'une évaluation en valeur vénale au 31 décembre 2014 réalisée par France Domaine, conformément aux directives de la DGFiP du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers.

Sur ce patrimoine et conformément à la nouvelle instruction sur les financements de l'actif, l'école reprend le financement en résultat d'exploitation à hauteur de la charge d'amortissement comptabilisée.

Pour mémoire, les durées résiduelles d'amortissement du patrimoine immobilier intégré au 1er janvier 2015 ont été déterminées bien par bien, en fonction de l'année de construction et de l'état général des biens.
L'année de construction des bâtiments est 1967 sauf pour le bâtiment KCA, construit en 1980.

Les bâtiments ont été amortis à compter du 1er janvier 2015 sur la base des durées d'utilité propre à chaque bien déterminé en fonction de l'année de construction, de l'état de vétusté, des travaux de rénovation réalisés depuis leur construction, et le cas échéant des projets de restructuration déjà connus.

Les valeurs vénales des constructions et terrains sont comptabilisées à l'actif en contrepartie du compte de capitaux propres « Financement de l'Etat rattaché à des actifs ».

Il est précisé que le compte de capitaux propres « Financement de l'Etat rattaché à des actifs » fait l'objet d'une réduction à concurrence des amortissements pratiqués sur le patrimoine immobilier concerné dans le compte de produit d'exploitation « Reprise sur amortissements et provisions ».

3 Amortissements

Les amortissements calculés selon la durée d'utilisation prévue, suivent la méthode linéaire.

Durée d'amortissement des biens : la liste des durées d'amortissement suivante a été validée par le Conseil d'Administration de l'ECL, le 9 décembre 2021 :

A) Immobilisations incorporelles :

- logiciels	1 à 3 ans
- brevets	3 à 5 ans
- frais de recherche et de développement	3 à 5 ans

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

B) Immobilisations corporelles :

- Constructions de la filiale :	sur durée du bail à construction
- Agencements, aménagements de terrains	5 à 10 ans
- voitures ou autre matériel de transport	5 à 10 ans
- mobilier	10 ans
- matériel pédagogique d'enseignement	5 à 10 ans
- matériel scientifique	5 à 10 ans
- installation techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans
- matériels divers	5 à 10 ans
- matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans

Des durées d'amortissement spécifiques peuvent être appliquées sur certaines conventions de recherche après motivation du responsable de projet

C) Immobilisation par composants

Composant	Durée	Abréviation	Descriptif
Gros œuvres - structures	40 à 50 ans	C1	Fondation, maçonnerie, ossature béton (plancher, façade en panneaux préfabriqués...), charpente métallique; *Comprend les études fondation/structures, honoraires architectes, BE structure, économiste, SPS et contrôleur technique.*
Peau et menuiserie extérieure	10 à 25 ans	C2	Parement ardoise/pierre, isolations façades, chassis vitrés (y/c sheds), portes extérieures.
Toiture - étanchéité	15 à 25 ans	C3	Etanchéité des toitures des terrasses et sheds (hors châssis vitrées)
Aménagement intérieur	10 à 15 ans	C4	Cloisonnements, Revêtements de sols, muraux et plafonds, Menuiseries intérieures. *Comprend diagnostic amiante*
Premier gros équipement	15 à 20 ans	C5	Equipement cuisine, Pont Roulant, Equipement scientifique (paillasse, matériels initiaux…) et/ou pédagogique (équipt amphis, mur escalade…)
Equipement technique	15 à 20 ans	C6	Courants forts et faibles, Plomberie, Sanitaires, CVC, Sorbonnes, Ascenseur…*Comprend les honoraires de l'ingénierie technique électricité / fluides / chauffage / acoustique (hors structure)*

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

4 Créances

Le groupe pratique des dépréciations, à la clôture d'exercice, concernant les créances dont le recouvrement est incertain. Elles sont imputées au compte 416 « Créances douteuses ». Les créances non recouvrables sont admises en non-valeur par le Conseil d'administration ou par le Directeur dans les limites de sa délégation en cours d'exercice et une reprise de provision est faite.

5 Personnel – engagements sociaux

Méthode d'évaluation des droits à congés annuels :
La provision est calculée sur la base d'un nombre de jours équivalant à 54 jours/12*4 diminué du nombre de jours pris à la clôture de l'exercice.
Le coût moyen journalier appliqué correspond au salaire annuel de l'agent / 264 jours.

Méthode d'évaluation du compte épargne-temps de l'Ecole :
Les droits à congés inscrits dans un CET, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent à la date de clôture une obligation de l'école à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de service fait en contrepartie.
Les droits acquis se traduisent par la comptabilisation d'un passif dans les comptes, il se traduit comme suit :

- Lorsque l'agent opte pour la monétisation des jours inscrits sur son CET, l'obligation correspondante est une charge à payer
- Lorsque les jours inscrits sur le CET constituent des droits à congés, l'obligation correspondante est une provision pour charges

Les jours inscrits en CET (hors jours monétisables) sont comptabilisés en provisions pour charges, le coût moyen journalier appliqué correspond au salaire annuel de l'agent sur 264 jours.

6 Financements externes de l'actif

- Méthode de comptabilisation au compte 781 :

L'instruction du 18/12/2012 (déjà citée supra), introduit dans le référentiel comptable M9 les dispositions de l'avis CNoCP n° 2011-10 du 08/12/2011, et décrit les modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux (EPN). Ces modalités ont été appliquées aux comptes de l'ECL dès l'exercice 2013.

- Subventions d'équipement non utilisées :

A ce jour les subventions d'équipement ont été enregistrées en financement de l'actif sur cet exercice et les exercices antérieurs.

7 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation non conditionnelles notifiées en 2023 sont enregistrées en totalité, en produits, aux comptes 74.
En ce qui concerne les subventions conditionnelles, d'exploitation et/ou d'investissement, en vertu de la règle du droit constaté, seules celles qui ont fait l'objet d'un bilan financier ont été comptabilisées en 2023, dans la limite de celui-ci s'il est intermédiaire.

8 Les placements de Trésorerie

Les placements de trésorerie ne sont plus autorisés. L'ECL n'a plus aucun placement en cours.
La filiale dispose de 9 400 K€ de placements de trésorerie (comptes à terme).

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

9 Droits d'inscription universitaire

Les inscriptions universitaires encaissées au titre de l'année universitaire 2023/2024 ont été titrées en totalité sur l'exercice 2023, sans comptabilisation de produits constaté d'avance au prorata temporis conformément à la note de la DGFiP du 3 juillet 2019 relative à la comptabilisation des droits d'inscription.

10 Contrats de recherche

Les contrats de recherche concernant la recherche appliquée sont gérés par la filiale.
Centrale Innovation prélève sa rémunération de 10 % du montant des contrats, au titre de la gestion administrative, à raison de 50 % à la signature et de 50 % au fur et à mesure de leur exécution. Le chiffre d'affaires sur ces contrats est enregistré en fonction du calendrier de facturation prévu dans les contrats. En fin d'année, la part de la facturation qui excède les coûts engagés est extournée par l'enregistrement d'un produit constaté d'avance.

Les conventions de recherche fondamentale étaient gérées en ressources affectées pour celles existant avant le 1er janvier 2013, la GBCP et les nouvelles normes en vigueur à compter du 1er janvier 2016 ont nécessité leur retraitement. Tous les contrats de recherche sont désormais traités selon la méthode exposée dans l'instruction DGFiP du 20 novembre 2013 relative aux subventions reçues.

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1. Actif immobilisé

Au titre de 2023, les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé se présentent dans le tableau ci-dessous.

Le travail récurrent, chaque année, consistant à suivre le transfert des immobilisations en cours vers les comptes d'imputation définitive, aboutit, fin 2022, à un solde de 6 520 149,90 € des comptes 23. Fin 2023, le solde des comptes 23 est de 101 524,05 €. Cela concerne principalement les études préalables à la réalisation du projet IMPACT pour 43 764,08 € (transformation de 2 grandes halles industrielles H9 et H10 pour un montant prévisionnel de 17,6M€) et l'aménagement de la terrasse extérieure du foyer de l'ENISE (20 577,49 €). Ont été transférés des comptes 23 vers les comptes définitifs en 2023 10,1 M€ qui concernent principalement les travaux du plan de relance (9 M€) qui sont achevés.

Suite à la diffusion d'une procédure d'inventaire en mai 2017, l'Ecole procède chaque année à la revue complète de son inventaire physique. Tous les achats de l'année 2023 ont été étiquetés et sont répertoriés.

Suite à la réalisation de cette revue, les sorties représentent 1 429 814,68 € en valeur brute dont 1 424.644,07 € d'amortissement soit une valeur nette de 5 170,61 €.

En K€	01/01/2023	Aug	Réaffectation	Dim	31/12/2023
Logiciels	1 615	73		(176)	1 512
R&D	-				-
Fonds de commerce	46				46
Autres					
TOTAL INCORP	1 659	73	-	(176)	1 558
Terrains	13 365	-	-		13 365
Constructions	72 424	1 995	9 590		84 009
Collections	5				5
Instal techn Mat industriels	36 728	2 234	537	(1 313)	38 186
Autres immobilisations	7 854	1 116	20	(91)	8 900
Immo en cours	6 519	4 019	(10 147)	(214)	176
TOTAL CORP	136 895	9 365	-	(1 618)	144 641

Amortissements :

En K€	01/01/2023	Aug	Réaffectation	Dim	31/12/2023
TOTAL INCORP	1 134	225	-	(129)	1 230
TOTAL CORP	55 197	7 632		(1 365)	61 464

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

Détail de l'augmentation des dotations aux amortissements de l'exercice 2023

Les comptes d'amortissements de l'exercice 2023 sont impactés par la revue annuelle de l'inventaire physique et la sortie de l'actif (avec reprise des amortissements) pour 1 429 815 Euros. Les écritures d'augmentation de l'exercice ont été passées par le débit des comptes 68 et le crédit des comptes 28 pour un montant total de 7 856 993 Euros.

Les biens sortis de l'actif suite à la réalisation de l'inventaire physique sont amortis à hauteur de 1 424 644 € en 2023 dont 2 910 € au titre d'un amortissement complémentaire. En effet, en application de l'instruction comptable commune, avant leur sortie de l'actif, les biens doivent être totalement amortis. Si le bien n'est pas totalement amorti, un amortissement complémentaire doit être pratiqué.
Les amortissements (hors amortissement liés aux sorties) représentent 7 856 993 € contre 6 742 980 € en 2022

4 618 252 € ont été neutralisés par la reprise des quotes-parts des subventions inscrites au résultat. Parmi ces reprises, celles liées aux sorties d'actif représentent 321 €.

L'amortissement non neutralisé pour l'exercice 2023 est de 2 138 107 € contre 2 052 220 € en 2022.

On constate ainsi une légère progression de l'amortissement restant à charge, principalement lié à l'augmentation des amortissements non neutralisés des logiciels (+30K€) et sur les constructions (+68 K€) dont 26 K€ liés au bâtiment TMM2 mis en service au 1er novembre 2022 et 36 K€ pour le bâtiment Skylab.

2. Créances et Dettes

Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'EXERCICE 2023

CREANCES (K€)	Montant au bilan	< 1 an	> 1 an	DETTES (K€)	Montant au bilan	< 1 an	> 1 an
Acomptes versés sur commandes	0	0		Dette financières MT	203	203	
Créances clients	14 912	14 868	44	Dettes fournisseurs	3 009	2 897	112
Créances fiscales	553	553		Dépots et cautionn.	14		14
Créances sur des entités publiques	46 796	11 764	35 032	Avances et acomptes	51 586	18 154	33 432
Autres débiteurs	7	1	6	Dettes fiscales et sociales	2 982	2 420	562
Charges constatées d'avance	278	253	25	Autres dettes	4 719	1 644	3 075
				Produits constatés d'avance	5 398	5 398	

Une provision a été constituée en 2021 à hauteur de 1.980 euros concernant la SAS GMP ATIM TECHNOLOGIES, en liquidation judiciaire par jugement du 6 novembre 2020. Aucun certificat d'irrécouvrabilité n'a été établi à ce jour.

Une dotation pour dépréciation des éléments financiers a été enregistrée à hauteur de 561 K€ en 2023 qui concerne SUPERGRID, soit un total cumulé de 820 K€. En effet, le modèle économique de développement

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

puis d'exploitation des brevets induit une longue période de déficit pour la SAS et la valeur des titres détenus par l'ECL liée à des prises de participation annuelle doit être dépréciée afin de tenir compte de ce contexte.

3. Capitaux propres et leurs variations par rapport à l'exercice précédent

Valeurs brutes (en K€)	31/12/2022	affectation résultat	Correction	reprise résultat financements	nouveaux financements	31/12/2023
Financements Etat	41 960			-2 501	3 929	43 388
Réserves consolidées	37 389	2 873	-400			39 862
Subventions d'investissement	21 991			-2 118	807	20 680
Résultat part du groupe 2022	2 873	- 2 873				-
Résultat part du groupe 2023		2 255				2 255
TOTAL	**104 213**	**1 855**	**-400**	**-4 619**	**4 736**	**106 185**

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

4. Emprunts et dettes

Le groupe n'a pas d'emprunt ou de dette hormis les cautions perçues des résidents ou des locataires de la filiale.

5. Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour départ à la retraite	-			-
Provision pour litige	14			14
Provisions pour Charges - CET	166	17		183
Provisions pour Charges - CET - Charges sociales er fiscales	120	10		130
TOTAL	300	**27**		327

La provision pour départ à la retraite constituée dans la filiale a été intégralement reprise en 2022 car ce risque est intégralement couvert par une assurance à hauteur de 359 K€

6. Impôts différés

La prise en compte, au 31/12/2023, d'une imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Impôts différés passifs	5		5	0

Ces impôts différés passifs (nets des impôts différés actifs) concernaient les provisions pour engagements de retraite et les amortissements dérogatoires enregistrés dans la filiale qui ont été soldés en 2023.

7. Produits et charges constatés d'avance

Les factures sur contrats de recherche de la filiale émises en 2023 mais pour lesquelles les charges correspondantes n'ont pas été engagées figurent en produits constatés d'avance pour 5 398 K€.

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

9 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1. Produits

Le tableau suivant est présenté sous déduction des prestations internes effectuées entre composantes :

Recettes de fonctionnement	2023	2022
70 - Ventes de produits fabr, prest de serv, marchandises	19 434	19 560
71 – Production stockée		
74 - Subventions d'exploitation	46 373	45 092
75 - Autres produits de gestion courante	459	163
78 – Reprises sur amort, dépréciations et prov.	4 618	4 735
79 – Transferts de charges	5	74
Total des produits d'exploitation	*70 889*	*69 623*

Le compte 78 traduit, au titre de 2023, la reprise des financements de l'actif concernant les immeubles remis en dotation et les biens acquis financés par des subventions. Il comprend des reprises complémentaires pour les biens sortis de l'actif suite à la réalisation de la revue annuelle de l'inventaire physique.

2. Subventions de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement proviennent essentiellement des subventions selon l'origine ci-dessous :

Comptes 74 : Subventions	2023	2022
Etat	40 297	38 441
Région	792	1 081
Département	10	19
Autres collectivités	553	925
Union européenne et organismes internationaux	1 081	1 405
ANR	2 441	2 312
Autres subventions	236	-40
Taxe d'apprentissage	963	949
Total des subventions de fonctionnement	46 373	45 092

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

10 AUTRES INFORMATIONS

1. Passage aux RCE - Frais de personnel

Comme suite au passage aux RCE, la paye et le paiement des charges sociales ont été délégués à la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) selon une convention de prestation de services conclue le 31 décembre 2012.

2. Immobilisations incorporelles et corporelles

L'inventaire de l'ECL a fait l'objet d'un travail important de révision et de réconciliation entre les inventaires comptable et physique en 2017. L'école procède désormais à une revue annuelle complète de son inventaire, sur les 2 sites d'Ecully et de Saint Etienne.

3. Engagements financiers

Engagement d'apport dans le GIE Manutech par l'ECL de 2012 à 2020 par tranche de 20 000 € par an, soit une participation de 180.000 euros.

4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes du groupe s'élève à 48 835 €.

5. Effectifs moyen

Personnel titulaire : 424

Personnel non titulaire : 211

6. Engagements en matière de pensions et retraites

La société CENTRALE INNOVATION n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Le montant de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite évalué au 31/12/2023 s'élève à **314 k€**.
Au 31/12/2023, les versements effectués sur le contrat d'assurance en couverture s'élèvent à 359 k€.

Les hypothèses de calcul de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- évolution des salaires : 1%
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3 %

DocuSign Envelope ID: B8C38E8D-7046-44EF-924F-F40E2DB3AD8E

7. Participations non consolidées

Les titres de participation non consolidées concernent des sociétés détenues à moins de 20 % pour des montants non significatifs

Parmi ces participations, celles dont le taux de détention est supérieur à 10 % sont les suivantes :

Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	% de détention	Valeur comptables des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
PERTINENCE INVEST	2 400 000	1 091 436	12.5 %	300 000		(548 183)	
GIE Manutech	870 000	532 930	20,64 %	180 000	947 112	11 077	*Chiffres 2022, 2023 non connus à date établissement annexe*
IM-C	85 017	1 113 827	11.72 %	9 000	894 161	355 454	
TOTAL				**489 000**			

Les titres Manutech ne sont pas consolidés malgré le taux de participation supérieur à 20 % car les comptes 2023 ne sont pas disponibles à la date d'arrêté de la consolidation.
D'après les chiffres 2022, cela aurait réévalué les titres en équivalence de 48 K€ et le résultat de 1 K€.